

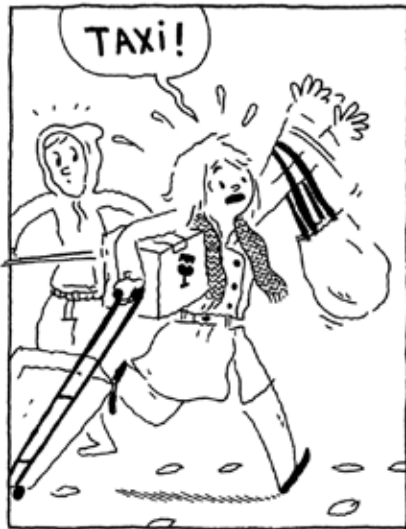
RÈGLEMENT

Shuko Montréal Concours d'idées Le taxi prend ses aires!

Comment mieux identifier
et aménager les postes
d'attente de taxis dans la ville



Quelque part à Montréal...





RÈGLEMENT

CONCOURS D'IDÉES
LE TAXI PREND SES AIRES!
COMMENT MIEUX IDENTIFIER
ET AMÉNAGER LES POSTES D'ATTENTE
DE TAXIS DANS LA VILLE

VILLE DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

	QUELQUE PART À MONTRÉAL	2
-		
1	PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU CONCOURS	6
2	DÉFINITIONS	7
3	ADMISSIBILITÉ	7
4	OBJET DU CONCOURS (DESCRIPTION DES POSTES D'ATTENTE)	8
5	CALENDRIER	10
6	INSCRIPTION ET CODE D'IDENTIFICATION DU CONCURRENT	10
7	JURY	10
8	CRITÈRES D'ÉVALUATION	11
9	DOCUMENTS À SOUMETTRE PAR LES CONCURRENTS	11
10	LIEU, DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS	13
11	PRIX	14
12	DIFFUSION	14
13	PROPRIÉTÉ DES DROITS	14
14	QUESTIONS	15
-		
	ANNEXE 1	
	FICHE D'IDENTIFICATION DU CONCURRENT	16
	ANNEXE 2	
	PHOTOS DES POSTES D'ATTENTE À MONTRÉAL	19
	ANNEXE 3	
	RÈGLEMENTATION DE LA SIGNALISATION	21
	ANNEXE 4	
	SIGNATURE VISUELLE ET SUPPORT D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE	22

1 PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Montréal lance un appel à la création sous la forme d'un concours d'idées visant à enrichir l'expérience des usagers dans les postes d'attente des taxis montréalais. La Ville, par ce concours, invite des concepteurs de toutes disciplines à réfléchir sur cet espace public commun partagé par le client et le chauffeur de taxi.

Ce concours est l'un des cinq « shuko » ou défis de création initiés par le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, dans le cadre d'une soirée spéciale Pecha Kucha qui s'est tenue à la SAT, le 30 septembre 2008. Le concours s'inscrit directement dans la poursuite des engagements pris par la Ville de Montréal et les partenaires du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*, visant, entre autres, à promouvoir l'excellence en design et en architecture en généralisant la pratique des concours et par le fait même, à contribuer à l'affirmation de Montréal comme Ville UNESCO de design.

Les postes d'attente sont définis par des espaces publics de stationnement réservés aux taxis. L'objet du concours est de permettre l'exploration de diverses possibilités d'expériences et d'aménagements dans ces espaces d'attente et de transition. Comme nous le témoignent les expériences vécues par nos sympathiques personnages de bande dessinée, le poste d'attente actuel présente de nombreuses lacunes, tant pour le chauffeur de taxi que pour le client. Le manque de visibilité et d'identité propre à ces espaces publics fait en sorte que la notion même de ces postes d'attente est abstraite aux yeux des citoyens et que ce lieu reste à définir, à imaginer, voire à créer.

L'objectif général du concours est de stimuler le débat et l'intérêt pour la qualité des espaces publics à Montréal et de permettre plus spécifiquement aux concepteurs de proposer leur vision de cet espace qu'est le poste d'attente. Dans ce contexte, le présent concours est un concours d'idées, dont les résultats visent à nourrir une réflexion sur la problématique. Il ne s'agit donc pas d'un concours de projet visant la réalisation de l'une ou l'autre des propositions reçues, mais bien d'un processus de création. La Ville de Montréal s'engage ainsi à diffuser le plus largement possible les propositions de **tous** les concurrents. Le public sera par ailleurs invité à participer au processus en votant pour sa proposition favorite.

Le concours se déroule en une seule étape et les propositions déposées dans le cadre de ce concours devront être anonymes. Le concours s'adresse à des concepteurs (professionnels et étudiants) ayant leur adresse principale au Québec.

Ce concours de design est organisé par le bureau Design Montréal en collaboration avec le Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal et avec le soutien de l'industrie du taxi.

2 DÉFINITIONS

Concurrent : personne ou groupe de personnes ayant soumis une proposition dans le cadre du présent concours.

Étudiant : toute personne inscrite à temps plein, à l'hiver 2010, dans un programme menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design de l'environnement, design industriel, design graphique, design urbain).

Lauréat : concurrent dont la prestation est sélectionnée par le jury dans le cadre du concours.

Professionnel : tout praticien, membre d'un ordre ou d'une association professionnelle ou diplômé d'un programme menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design de l'environnement, design industriel, design graphique, design urbain) ou dont la pratique dans le domaine est reconnue par ses pairs, ce qui, dans ce dernier cas, devra être attesté par une lettre de professionnel accrédité jointe au dossier de candidature.

Proposition : ensemble des documents de la prestation soumise par un concurrent dans le cadre du présent concours.

3 ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les professionnels et étudiants, ou regroupement de concepteurs agissant sous la coordination d'un professionnel ou d'un étudiant ayant leur adresse principale au Québec. Tout concurrent ne peut déposer ou participer qu'à une seule proposition. La langue du concours est le français et le concurrent ou le représentant de l'équipe devra être en mesure de communiquer en français.

Rejet d'une proposition

Sauf pour les communications adressées au conseiller professionnel, chaque concurrent doit s'abstenir de quelque démarche professionnelle relative au concours, que ce soit auprès de la Ville de Montréal et de ses partenaires, de leur personnel ou d'un membre du jury.

Toute personne ayant participé à l'organisation du concours, au jury ou à l'élaboration du programme, un membre de sa famille, ses associés, les personnes à son emploi ne peut être concurrent. Les employés de la Ville de Montréal sont également inéligibles au concours.

Toute proposition qui ne contient pas tous les documents listés au point 9, toute proposition qui contient des panneaux ou des dossiers qui ne sont pas conformes par leur dimension ou leur format de sauvegarde électronique sera automatiquement disqualifiée.

La participation est anonyme et toute indication ou information transmise par quiconque aux organisateurs du concours ou aux membres du jury pouvant compromettre cet anonymat entraînera le rejet automatique de la proposition.

Toute fausse déclaration, ainsi que le non-respect total ou partiel des conditions du présent concours entraîne le rejet immédiat de la proposition.

4 OBJET DU CONCOURS (DESCRIPTION DES POSTES D'ATTENTE)

4.1 BESOINS ET FONCTIONS

Les postes d'attente actuels présentent de nombreuses lacunes, tant pour le chauffeur de taxi que pour celui qui souhaite utiliser un taxi. Il y a donc beaucoup de possibilités et de place pour de nouvelles idées et la conceptualisation de ces espaces d'attente et de transition reste à imaginer.

Les postes d'attente doivent répondre à la fois aux besoins des chauffeurs, mais également des clients. Ils doivent permettre des expériences d'utilisation urbaines intelligentes et des aménagements qui structurent et définissent l'identité de ces espaces publics au cœur de la ville.

Les postes d'attente ont trois principales fonctions pour les chauffeurs de taxi :

- attendre un appel d'un répartiteur de sa compagnie;
- attendre qu'un client piéton passe; et
- des fonctions plus sociales telles que se reposer, manger, discuter avec des collègues chauffeurs.

Les postes d'attente devront également être munis, à moyen terme, d'une borne permettant de recharger les taxis électriques et hybrides. Cet élément devra faire partie de la proposition des concurrents.

Les besoins des postes d'attente pour la clientèle et les fonctions qui en découlent restent, quant à eux, largement à définir. La visibilité et l'identification des postes d'attente sont les principaux besoins des clients qui cherchent un taxi à Montréal.

Les postes d'attente ont également plusieurs autres besoins. D'une façon non exhaustive, ces besoins touchent :

- la visibilité de jour et de nuit pour la clientèle;
- l'identité et la définition de ces espaces en comparaison avec les autres espaces publics urbains;
- l'aménagement des lieux (signalétique, poubelle, abri, banc, etc.);
- la convivialité des lieux;
- l'accès à de l'information utile (cartes de la ville, points d'intérêts touristiques, numéros de téléphone des compagnies de taxi, autres infos);
- la sécurité des clients et des chauffeurs;
- la mobilité, puisque les postes doivent s'adapter aux événements annuels, ce qui implique le déplacement de certains postes en fonction des activités culturelles ou festives;
- la flexibilité, pour modifier les heures d'utilisation des postes (poste opérationnel de jour seulement, en tout temps, en semaine seulement, etc.);
- les commodités pour les chauffeurs;
- et plus... ou moins...

Les concurrents doivent se questionner sur ces besoins et proposer une priorisation et une vision découlant d'une réflexion sur le rôle même de ces espaces au sein de la ville.

4.2 USAGERS DES POSTES D'ATTENTE

Les postes d'attente sont partagés conjointement par le client et le chauffeur de taxi, ce dernier étant le principal usager. La majorité des chauffeurs de taxi, travailleurs indépendants ou affiliés à une compagnie, se retrouvent régulièrement dans les postes d'attente. La clientèle, quant à elle, se compose majoritairement de travailleurs. On les retrouve en grande proportion au centre-ville de Montréal. On compte aussi des gens qui utilisent les taxis pour les activités sociales et culturelles ainsi que des touristes.

4.3 CONTEXTE D'INTERVENTION

L'île de Montréal compte au total 300 postes d'attente publics, c'est-à-dire sur rue. Parmi ceux-ci, près d'une centaine se trouvent dans l'arrondissement Ville-Marie (Centre-ville). Montréal compte également des postes d'attente privés (centres commerciaux entre autres) mais l'aménagement de ces postes ne fait pas partie du concours. L'aménagement des postes d'attente à l'aéroport Montréal-Trudeau est également exclu du concours.

La majorité des postes d'attente compte entre trois et cinq places de stationnement. Néanmoins, plusieurs postes d'attente, notamment au centre-ville, peuvent accueillir plus de 10 véhicules. Ils sont situés sur des artères très passantes ou des endroits achalandés comme le Centre Bell.

Des photos de quelques postes d'attente se trouvent à l'annexe 2 du présent règlement.

4.4 AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

4.4.1 RÉGLEMENTATION

La signalisation de la Ville *Réserve Taxis* doit être obligatoire dans les postes d'attente. Elle se situe à la dernière place de stationnement et "ferme" le poste. Elle est actuellement la seule identification des postes d'attente. Des exemples de cette signalisation se trouvent à l'annexe 3 du présent règlement.

4.4.2 SIGNATURE VISUELLE ET SUPPORT D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Les propositions doivent intégrer la signature visuelle des taxis et tenir compte du support d'affichage publicitaire développés par l'industrie du taxi. Ces éléments ont été conçus par des professionnels en design mandatés par l'industrie du taxi à l'été 2009 et sont présentés à l'annexe 4 du présent règlement. Ils seront progressivement implantés sur les taxis montréalais au cours de l'année 2010.

5 CALENDRIER

PHASES	DATES
LANCEMENT DU CONCOURS	9 MARS 2010
DATE LIMITE D'INSCRIPTION (OBLIGATOIRE POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION)	20 AVRIL 2010
DATE LIMITE DES QUESTIONS DES CONCURRENTS	20 AVRIL 2010
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROPOSITIONS	18 MAI 2010, MIDI
DÉLIBÉRATION DU JURY	8 JUIN 2010
ANNONCE DES LAURÉATS LANCEMENT DE LA PÉRIODE DE VOTE DU PUBLIC	JUIN 2010
ANNONCE DU PRIX DU JURY ET DU PRIX DU PUBLIC	SEPTEMBRE 2010

6 INSCRIPTION ET CODE D'IDENTIFICATION DU CONCURRENT

L'inscription au concours d'idées est gratuite et **obligatoire** pour déposer une proposition. Le formulaire d'inscription, disponible en ligne sur realisonsmontreal.com, doit être complété avant le 20 avril 2010. Dans le cas d'une équipe, il faut désigner un représentant qui sera un professionnel ou un étudiant et qui agira comme coordonnateur et représentant officiel du concurrent. Toutes les communications du concours lui seront transmises.

Une fois l'inscription complétée en ligne, chaque concurrent reçoit automatiquement un code d'identification composé de trois (3) chiffres et de deux (2) lettres (par exemple : 123AB) ainsi que les fichiers électroniques de la signature visuelle. Le code est une confirmation d'inscription et sert à identifier les documents à déposer.

7 JURY

Le jury est composé des 7 personnes suivantes.

Jean-Guy Chabauty, designer industriel, Moderno

Michel Dufresne, urbaniste, Groupe Cardinal-Hardy

Carl Gagnon, président, Imago

Lucy Mungiovi, directrice Service au congrès, Tourisme Montréal

Isabelle D'Astous, co-directrice de création, Sid Lee

Dory Saliba, président, Proprio Taxi

Sylvain Villeneuve, urbaniste, chef de division, division de l'urbanisme, direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

Juré substitut :

Patrick Messier, designer industriel, Messier Designers Inc., président de l'Association des designers industriels du Canada

Observateurs :

Béatrice Carabin, commissaire au design, bureau Design Montréal, Ville de Montréal

Stéphanie Jecrois, chargée de projets, bureau Design Montréal, Ville de Montréal

Benoit Jugand, chef de division, Bureau du taxi et du remorquage, Ville de Montréal

8 CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation des propositions porte sur les critères suivants :

- la qualité de l'expérience-usagers et l'intégration des facteurs humains qui témoignent d'une bonne compréhension des comportements et perceptions des chauffeurs et de la clientèle;
- la définition d'une identité propre à ces lieux d'attente et de transition;
- les qualités innovatrices du projet ainsi que l'apport de solutions créatives visant à répondre à la fois aux besoins des chauffeurs de taxi et ceux des clients;
- les qualités formelles et esthétiques du projet, son intégration au milieu urbain ainsi que l'ambiance engendrée par l'intervention.

9 DOCUMENTS À SOUMETTRE PAR LES CONCURRENTS

Les seuls documents qui doivent être remis par un concurrent sont énumérés ci-après. Les documents doivent être soumis en formats imprimés et numériques.

9.1 FICHE D'IDENTIFICATION DU CONCURRENT OU DE L'ÉQUIPE CONCURRENTE

La fiche d'identification du concurrent (annexe 1) doit être dûment remplie, datée et signée par le concurrent ou le représentant de l'équipe. Le code d'identification du concurrent, généré automatiquement suite à l'inscription, doit figurer sur cette fiche. Au besoin, il est possible d'ajouter des pages à la fiche d'identification.

Une des preuves d'admissibilité énumérées ci-dessous doit être jointe à la fiche d'identification :

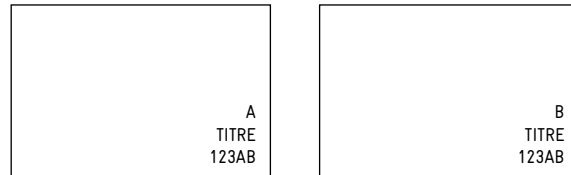
- une preuve que le concurrent ou le représentant de l'équipe est diplômé d'un programme reconnu menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design de l'environnement, design industriel, design graphique, design urbain) **ou**;
- une preuve que le concurrent est inscrit comme étudiant à un programme reconnu menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design de l'environnement, design industriel, design graphique, design urbain) **ou**;
- une preuve que le concurrent est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle **ou**;
- une preuve qu'il a la reconnaissance de ses pairs en joignant une lettre de professionnel accrédité.

9.2 DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET

Le dossier de présentation du projet doit comprendre les composantes décrites ci-après :

9.2.1 PANNEAUX DE PRÉSENTATION (FORMAT IMPRIMÉ ET ÉLECTRONIQUE)

Deux panneaux de format 11" x 17" montés sur un support léger d'une épaisseur de 5 mm et présentés sur la longueur (en format paysage) de la manière suivante :



Les panneaux A et B comportent le code d'identification du concurrent et le titre de la proposition situés en bas et à droite du panneau. Dans l'optique d'une large diffusion, les méthodes de représentation visuelle utilisées (esquisses, rendus, vignettes) doivent favoriser la compréhension du projet par le grand public. Les panneaux peuvent comporter des mots clés ou des annotations mais aucun texte descriptif.

Panneau A : Le poste d'attente de jour

Ce panneau présente le fondement et l'idée générale du projet et les attributs du poste d'attente en permettant de comprendre les ambiances proposées dans un environnement de jour.

Panneau B : Le poste d'attente de nuit

Ce panneau présente le fondement et l'idée générale du projet et les attributs du poste d'attente en permettant de comprendre les ambiances proposées dans un environnement de nuit.

Version électronique des panneaux:

Les 2 panneaux doivent être sauvegardés en format JPEG de 1280 x 828 pixels avec compression à 95 %, résolution de 72 dpi et mode RGB.

9.2.2 REPRODUCTION DES PANNEAUX DE PRÉSENTATION (FORMAT IMPRIMÉ)

Une reproduction couleur sur support papier 11" x 17" des deux panneaux de présentation est requise.

9.2.3 TEXTE DESCRIPTIF (FORMAT IMPRIMÉ ET ÉLECTRONIQUE)

Un texte descriptif en français d'un maximum de 500 mots (8,5" X 11" format portrait) doit accompagner les panneaux afin d'expliquer la proposition.

Version électronique du texte:

Le texte descriptif doit être sauvegardé en format pdf.

9.2.4 IMAGES (FORMAT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT)

Les concurrents doivent soumettre 10 images successives qui mettent en situation ou scénarisent le projet afin de permettre une meilleure compréhension de son intégration dans la ville. Ces images pourraient servir à une présentation publique dans le cadre d'événements ou d'expositions que la Ville décidera d'organiser pour diffuser les propositions.

Version électronique des images:

Les 10 images doivent être sauvegardées en format JPEG de 1280 X 960 pixels (format paysage) avec compression à 95 %, résolution de 72 dpi et mode RGB.

9.2.5 IDENTIFICATION DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES

Les concurrents doivent soumettre un cd bien identifié par le code d'identification du concurrent ou de l'équipe concurrente (Taxi_cd_123AB) contenant tous les éléments requis.

Les fichiers contenus sur le cd devront être identifiés comme suit :

- Taxi_Fiche_123AB.pdf (incluant la preuve d'admissibilité)
- Taxi_PanneauA_123AB.jpg
- Taxi_PanneauB_123AB.jpg
- Taxi_Texte_123AB.pdf
- Taxi_Image1_123AB.jpg
- Taxi_Image2_123AB.jpg
- Taxi_Image3_123AB.jpg
- Etc.

Tous les documents soumis doivent être anonymes. Les noms des concurrents ne doivent apparaître ni au recto ni au verso d'aucun document, ni dans les documents électroniques.

Les propositions reçues seront examinées afin d'évaluer leur conformité au règlement du concours. Toute pièce présentée autre que celles stipulées ci-dessus ne sera pas présentée au jury.

10 LIEU, DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Les propositions des concurrents doivent se trouver **physiquement** à l'adresse suivante, au plus tard le **18 mai 2010 à midi** :

Ville de Montréal
Bureau Design Montréal
Concours d'idées : le taxi prend ses aires!
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Canada

Les dossiers reçus après la date et l'heure de tombée ne seront pas acceptés, quel que soit leur mode de livraison. La Ville n'est aucunement responsable des délais de poste ou de messagerie.

La Ville n'est aucunement responsable de quelque bris, dommage, détérioration ou perte de document d'un concurrent, quelle qu'en soit la forme, pendant que tel document est en possession de la Ville.

11 PRIX

Une bourse maximale de 40 000 \$ sera distribuée aux lauréats du concours. De cette somme, les prix seront répartis comme suit :

- 35 000 \$ distribués équitablement parmi un maximum de cinq lauréats ex aequo choisis par le jury
- 2 500 \$ pour le prix du jury (parmi les lauréats ex aequo)
- 2 500 \$ pour le prix du public (parmi les lauréats ex aequo)

Le public sera invité à voter pour sa proposition favorite parmi les lauréats ex aequo déterminés par le jury. Des mentions spéciales peuvent également être accordées, et ce, à la discrétion du jury.

12 DIFFUSION

Afin de susciter auprès du public un intérêt quant à l'objet et aux résultats du concours, et à rendre justice aux efforts des concurrents, la Ville de Montréal souhaite diffuser le plus largement possible les propositions admises dans le cadre de ce concours. Ainsi, les propositions de **tous les concurrents** et des lauréats seront présentées sur le site Internet realisonsmontreal.com. La période de vote du public permettra également d'étendre au grand public la diffusion des propositions lauréates via la clientèle du réseau des taxis montréalais. La Ville de Montréal pourrait également organiser une exposition des propositions et/ou en faire une publication. À la demande de la Ville de Montréal, les lauréats devront se rendre disponibles pour des activités publiques de présentation de leur concept.

13 PROPRIÉTÉ DES DROITS

Les droits de propriété intellectuelle des concurrents dans le cadre de ce concours restent la propriété des concurrents.

Les concepts présentés doivent être originaux et ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie. Tous les concurrents garantissent à la Ville qu'ils sont l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs à la proposition. La Ville de Montréal décline toute responsabilité eu égard à toute violation des droits de propriété intellectuelle de tiers commise par les concurrents et se réserve le droit de destituer les lauréats, le cas échéant, et d'exiger la restitution des montants versés.

En déposant une proposition au concours, les concurrents acceptent que leur travail soit reproduit sur tout support et diffusé par la Ville de Montréal et ses partenaires, tant localement qu'internationalement. Tous les concurrents concèdent ainsi à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, sans frais et sans limite de territoire

pour la durée prévue à la Loi sur le droit d'auteur autorisant celle-ci à diffuser les résultats du concours, quel que soit le support utilisé, y compris sur Internet. La présente licence sera consentie à des fins non commerciales et d'archivage.

14 QUESTIONS

Tout concurrent ayant des questions doit s'adresser au conseiller professionnel dont les services ont été retenus par le bureau Design Montréal de la Ville de Montréal pour l'organisation du concours :

Véronique Rioux, BDI, ADIQ
Designer industriel
Courriel : veronique.rioux@sympatico.ca

Chaque concurrent doit transmettre ses questions par courrier électronique, à l'attention du conseiller professionnel, avant le 20 avril 2010. Toutes les réponses sont communiquées à chaque concurrent par courrier électronique au plus tard le 27 avril 2010.

ANNEXE 1

FICHE D'IDENTIFICATION DU CONCURRENT

CODE D'IDENTIFICATION
DU CONCURRENT

(EX. : 123AB)

REPRÉSENTANT DE L'ÉQUIPE

NOM

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

2^{ÈME} MEMBRE

NOM

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

3^{ÈME} MEMBRE

NOM

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

4^{ÈME} MEMBRE

NOM

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

5^{ÈME} MEMBRE

NOM

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COURT PROFIL

N'oubliez pas de soumettre

- Cette fiche d'identification dûment complétée
- Jointe à la fiche, une preuve que le représentant de l'équipe est diplômé **ou** inscrit comme étudiant à un programme reconnu menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement urbain (par exemple : architecture, architecture de paysage, urbanisme, design de l'environnement, design industriel, design graphique, design urbain) **ou** qu'il est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle **ou** qu'il a la reconnaissance de ses pairs en joignant une lettre de professionnel accrédité
- Deux panneaux de présentation de format 11" x 17" (en format paysage) montés sur un support léger comportant le code d'identification du concurrent et le titre de la proposition :
 - Panneau A : Le poste d'attente de jour
 - Panneau B : Le poste d'attente de nuit
- Une reproduction couleur sur support papier 11" x 17" des deux panneaux de présentation
- Un CD comprenant :
 - La fiche d'identification et la preuve d'admissibilité en format pdf (Taxi_Fiche_123AB.pdf)
 - Le panneau A en format jpg (Taxi_PanneauA_123AB.jpg)
 - Le panneau B en format jpg (Taxi_PanneauB_123AB.jpg)
 - Le texte descriptif en format pdf (Taxi_Texte_123AB.pdf)
 - Les 10 images en format jpg (Taxi_Image1_123AB.jpg, Taxi_Image2_123AB.jpg, etc.)

Nous signifions, par la présente, notre intention de participer au concours d'idées : Le taxi prend ses aires!

Nous déclarons véridiques toutes les informations contenues dans cette fiche et nous acceptons tous les termes des conditions de participation au concours.

DATE

SIGNATURE DU CONCURRENT
OU DU REPRÉSENTANT
DE L'ÉQUIPE

RAPPEL Pour l'inscription, le formulaire en ligne (realisonsmontreal.com) doit être rempli avant le 20 avril 2010. La fiche d'identification, ci-présente, remplie et signée, doit être transmise avec tous les autres documents avant le 18 mai 2010, midi heure locale.

ANNEXE 2

PHOTOS DES POSTES D'ATTENTE À MONTRÉAL



BEAVER HALL ET RENÉ-LÉVESQUE
COIN SUD-EST

Nombre de place
7 places

Heures et jours d'utilisation
En tout temps / Excepté restrictions

Particularités
Interdiction de stationner de 6h à 7h du lundi au vendredi du 1^{er} mars au 1^{er} décembre.
Pas d'arrêt de 8h à 9h30 du lundi au vendredi.



PLACE VILLE-MARIE
UNIVERSITY ET PLACE MONSEIGNEUR-CHARBONNEAU

Nombre de place
5 places

Heures et jours d'utilisation
En tout temps



ATWATER
ENTRE DE MAISONNEUVE ET SAINTE-CATHERINE OUEST

Nombre de place
5 places

Heures et jours d'utilisation
En tout temps

ANNEXE 2

PHOTOS DES POSTES D'ATTENTE À MONTRÉAL



MCGILL ET PLACE D'YOUVILLE
COIN SUD-EST

Nombre de place
9 places

Heures et jours d'utilisation
En tout temps



CASINO DE MONTRÉAL
1, RUE DU CASINO

Nombre de place
14 places

Heures et jours d'utilisation
En tout temps

Particularités
Il y a une réserve d'environ 30 véhicules située au 2190 Pierre Dupuy, endroit où le chauffeur reçoit son coupon.



CENTRE BELL
1^{ère} partie entre Stanley et Drummond sur l'avenue
des Canadiens de Montréal
2^{ème} partie entre Drummond et De la Montagne
sur l'avenue des Canadiens de Montréal

Nombre de place
10 + 9 places

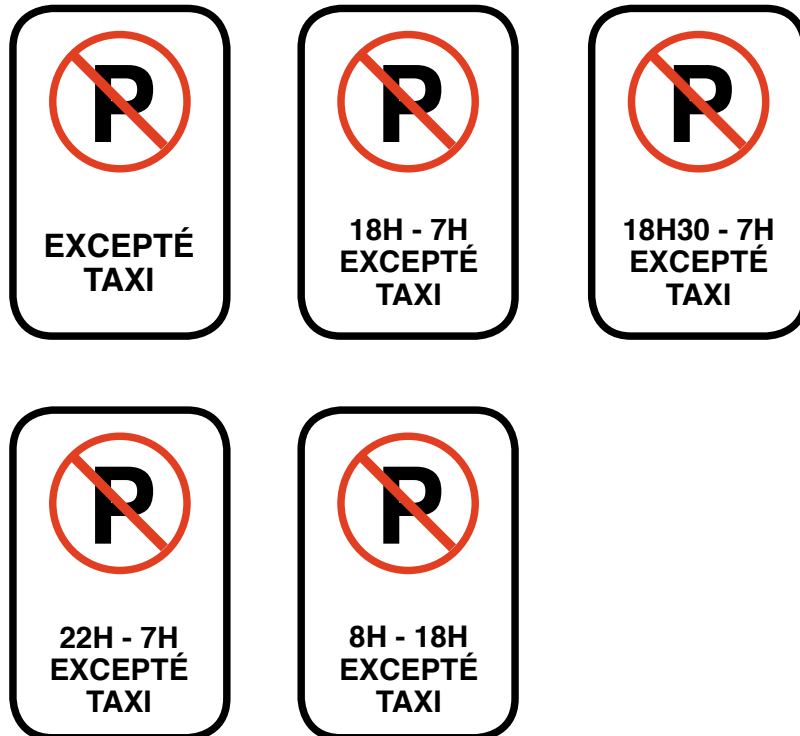
Heures et jours d'utilisation
De 8h à 18h

Particularités
Ce poste est en 2 parties.
Interdiction de stationner de 7h30 à 8h30 du 1^{er} mars
au 1^{er} décembre.

ANNEXE 3

RÈGLEMENTATION DE LA SIGNALISATION

Ci-dessous, la signalisation qui doit obligatoirement se trouver dans les postes d'attente ainsi que différentes variations selon la période d'utilisation du poste d'attente.



ANNEXE 4
SIGNATURE VISUELLE
ET SUPPORT D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



SIGNATURE VISUELLE DES TAXIS MONTRÉLAIS

Signature visuelle conçue par Imago



Localisation de la signature visuelle



DÔME PUBLICITAIRE ET LANTERNON

Dôme publicitaire et lanternon conçus par Alto Design

Réalisons Montréal
Ville UNESCO de design

Shuko Montréal

Concours d'idées

Le taxi prend ses aires!

Comment mieux identifier
et aménager les postes d'attente
de taxis dans la ville

Ville de Montréal

Design Montréal

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Canada

info@realisonsmontreal.com

realisonsmontreal.com

Bande dessinée : Pascal Girard

Design graphique : Feed

Crédits photos :

Ville de Montréal (Annexe 2)

Imago (Annexe 4)

REALISONS
MONTREAL
.COM

PRODUCTEUR

Montréal 
Ville UNESCO de design